
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 mars 2013

Résolution: CA13 22 0073

Résolution relative au fonds de développement des Conférences régionales des élus (CRÉ)

Il est proposé par Huguette Roy

appuyé par Benoit Dorais, Véronique Fournier, Daniel A Bélanger, Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Attendu que le poids de la population est sous-évalué dans la répartition du Fonds de développement régional (FDR) du gouvernement du Québec, alors que celui-ci est confié aux conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec pour soutenir le développement de leur territoire;

Attendu que les Montréalaises et Montréalais sont ainsi privés d'une juste part de financement du gouvernement du Québec pour réaliser le Plan quinquennal de développement élaboré par la CRÉ de Montréal et ses 500 partenaires socioéconomiques;

Attendu que ce sont plus de soixante activités et projets sur le terrain qui sont menés par la CRÉ de Montréal et ses partenaires cette année seulement;

Attendu qu'en décembre dernier, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire annonçait son intention de couper le FDR à l'échelle du Québec de l'ordre de 23 % pour l'année 2013-2014;

Attendu que le conseil d'administration de la CRÉ de Montréal, composé aux deux tiers d'élus municipaux de la région, a voté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement du Québec de maintenir le budget de la CRÉ de Montréal à son niveau de 2012-2013 lors de sa rencontre extraordinaire du 24 janvier dernier;

Attendu que toute coupe au FDR mettra en péril la poursuite de la mise en œuvre du Plan quinquennal de développement de notre région et se traduira par l'abandon de projets structurants pour le développement de Montréal et par la fin d'appuis financiers à plusieurs organismes de notre milieu;

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, de maintenir le budget 2013-2014 de la CRÉ de Montréal à son niveau 2012-2013 pour lui permettre de remplir sa mission de développement régional de façon efficace et de poursuivre la mise en œuvre du Plan quinquennal de développement de la région de Montréal avec l'ensemble de ses partenaires;

Et de transmettre, pour information, cette résolution aux conseils de tous les arrondissements de la Ville de Montréal, au conseil municipal de la Ville de Montréal, ainsi qu'au conseil d'agglomération de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Diane GARAND

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 11 mars 2013

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 12 mars 2013



Diane GARAND
Secrétaire d'arrondissement par intérim